ANIMATION POUR ENFANTS DE TYPE "SPECTACLE DE GUIGNOLS/MARIONNETTES"

Publicité préalable à la délivrance d'autorisations d'occupation temporaires d'emplacements appartenant au domaine public destinés à la réalisation d'une animation pour enfants de type "spectacle de guignols/marionnettes"

Personne publique propriétaire du domaine

Nom officiel : Commune d'Antibes-Juan-les-Pins

Point de contact : Service Domaine Public, des Halles & Marchés – Bâtiment "Les Associations" - Cours Masséna – 06600 Antibes – 04 92 90 51 78

OBJET DE L'AUTORISATION

La Commune d'Antibes dispose de deux emplacements relevant du domaine public destinés à la réalisation d'une animation pour enfants de type spectacle de guignols/marionnettes.

Lieux et superficie de l'emplacement : Les emplacements mis à disposition ont une superficie de 20 m² réservés à la scène + une superficie supplémentaire pour l'installation de chaises dans la limite de 100 m² en tout. Les lieux mis à disposition seront déterminés en fonction des dates proposées par les candidats, de la superficie demandée et de la disponibilité des emplacements suivants :

- sur la Petite Pinède, Avenue Gallice, à Juan les Pins
- sur la Place Nationale, Rue de la République dans le Vieil Antibes

Durée de l'autorisation d'occupation : Les autorisations d'occupation temporaires du domaine public sont consenties chacune à compter de la date de notification pour une durée de 3 ans. Le candidat devra au minimum proposer 3 jours de représentation pour chaque année (2027, 2028 et 2029).

Conditions financières : Tarif 2026 : 5,02€/m²/jour

PROCEDURE

Le présent avis de publicité a pour objetde permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Toute personne souhaitant obtenir une autorisation d'occupation pour l'un des emplacements ci-dessus peut manifester son intérêt en adressant un dossier par courrier recommandé avec accusé réception adressé à :

Hôtel de Ville d'Antibes Juan-les-Pins
Service Domaine Public, Halles & Marchés
Cours Masséna – CS 82205 – 06605 Antibes Cedex

Afin d'évaluer la candidature, le dossier comportera, impérativement, a minima :

- le dossier à compléter et signer téléchargeable sur le site de la Ville ci-dessous
- une note de présentation du candidat (expériences, cv, …)
- un extrait K-BIS ou un extrait d'immatriculation au registre national des entreprises datant de moins de trois mois
- un récépissé de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles
- une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
- une copie de la carte grise du véhicule
- une copie du contrôle technique du véhicule
- une copie de l'attestation d'assurance du véhicule utilisé
- un descriptif du projet d'animation pour enfants proposé, accompagné d'une photo de l'installation projetée (description du spectacle, thème, déroulement, interaction avec les enfants), l'intégration dans le site du projet (moyens matériels utilisés, décoration, dimension du camion scène, de la surface occupée), les tarifs applicables, les modalités de paiement offerts à la clientèle
- une attestation de régularité sociale de moins de 6 mois : https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation/attestation-de-vigilance.html
- attestation de régularité fiscale de moins de 3 mois : https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/comment-obtenir-une-attestation-de-regularite-fiscale

Date limite de réception des dossiers : vendredi 30 octobre 2026

TÉLÉCHARGER ICI LE DOSSIER DE CANDIDATURE

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes